



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la Guadeloupe

COMMUNE DE GOYAVE

Conseil municipal du 12 août 2022

N° de la délibération
2022-29
Objet
PROJET D'EXTENSION DU CIMETIÈRE COMMUNAL – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE
Acte rendu exécutoire le 19 AOÛT 2022 après transmission électronique en Préfecture le 19 AOÛT 2022 et mise en ligne sur le site de la commune le 19 AOÛT 2022

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant donné procuration
29	19	03
Vote		
À l'unanimité moins deux abstentions (M. Bernard ZORA et M. Maryse CITRONNELLE)		
Pour	Contre	Abstention
20	00	02

AR-Préfecture de Basse-Terre

971-219711140-20220819-5-DE

L'an deux mille vingt-deux, le douze août, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de GOYAVE s'est réuni en session ordinaire en Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 05 août 2022.

Etaient présents : 19

M. Ferdy LOUISY, **Maire**

M. Daniel PÉTRIS (*arrivé à 18h43*), Mmes Jenifer GÉRAN, Chantal RÉGENT, Geneviève GAMER, M. Achille ADONAÏ, Mme Suzy LAPIERRE DE MELINVILLE, **Adjoint**s

MM. Lucien JOSÉPHINE, Philippe TARER, Mmes Nadia CONSTANT, Hélène NAGAMAN, Marielle LAROCHELLE, Dominique BODESSON, Cynthia CHAPOULIE, Jacqueline JANGAL, Tiphany MELANE, M. Meddy TOTO, Mme Maryse CITRONNELLE, M. Bernard ZORA, **Conseillers municipaux**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : 03

M. Luc DONNET pouvoir à Mme Jenifer GÉRAN,
M. Félix EMMANUEL pouvoir à M. Philippe TARER,
M. Patrick BROCHANT pouvoir à Mme Hélène NAGAMAN

Excusé(e)s : 00

Absent(e)s : 07

M. Michel CATHERINE, M. Antoine SAHAÏ, M. Jean-Pierre FAROUIL, Mme Marie-Louise MÉLON, M. Patrick PÉTRIS, Mme Esther GALETTE, M. Rémy SENNEVILLE, (**Conseillers municipaux**)

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du conseil : **Mme Jacqueline JANGAL** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction.

Réception par le Préfet : 19-08-2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-29 DU 12 AOÛT 2022 : PROJET D'EXTENSION DU CIMETIÈRE COMMUNAL
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-1 à L.2223-3 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;

Vu la loi de 2008 n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, notamment l'article 15 ;

Vu le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;

Vu la délibération n° 2019-38 du Conseil municipal en date du 11 juin 2019 portant extension du cimetière communal ;

Vu la délibération N° 2020-75 du Conseil municipal en du 14 décembre 2021 relative à la validation du projet d'extension du cimetière communal et à l'approbation du plan de financement du projet ;

Vu l'arrêté n° 2022/271/Etat Civil/28/02/2022 du Maire portant prescription d'une enquête publique relative à l'extension du cimetière communal ;

Vu le dossier d'enquête publique déposé à l'Hôtel de Ville de Goyave du 28 mars au 27 avril 2022 inclus ;

Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur renvoyant la Ville à la prise en compte des recommandations et avis formulés notamment par les divers organismes spécialisés et experts agréés amenés à se prononcer sur le projet (IMSrn (Etude géotechnique préalable), Hydrogéologue et CODERST) ;

Considérant que par sa teneur, l'unique observation portée au registre n'a donné lieu à aucun commentaire particulier du Commissaire enquêteur et ne modifie en rien le projet présenté par la Ville ;

APRES EN AVOIR DÉBATTU, DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS MOINS 02 ABSTENTIONS (M. Bernard ZORA et Mme Maryse CITRONNELLE)

Article 1 : de prendre acte du rapport, des conclusions et de l'avis favorable du commissaire enquêteur

Article 2 : de poursuivre la réalisation du projet d'extension du cimetière communal en tenant compte des prescriptions et recommandations résultant de l'enquête publique

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASSE TERRE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours peut également être effectué par l'application informatique « Télérécour citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme

Le Maire

Ferdinand



La secrétaire de séance

Jacqueline JANGAL

La liste des délibérations

a été publiée électroniquement le 19 AOÛT 2022 et affichée en Mairie le 19 AOÛT 2022